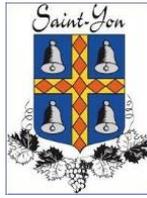


République française  
Mairie de Saint-Yon



Lettre d'information  
n°82 - Novembre 2024 bis

A L'AGENDA



**JOURNEE DE REFLEXION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE / 27 NOVEMBRE**

Journée organisée par la Communauté de communes sur la transition écologique (27 novembre). Programme et inscription : [www.entrejuineetrenarde.org/en-transition](http://www.entrejuineetrenarde.org/en-transition)

**INAUGURATION AU CENTRE EQUESTRE / 30 NOVEMBRE**

Le 30 novembre à 12h30 beaujolais nouveau et inauguration de la carrière équestre. En partenariat avec la mairie, le centre équestre vous propose une dégustation de Beaujolais nouveau, suivie de l'inauguration de la carrière et démonstration de pony games.



**SOIREE DE L'ASSOCIATION LA BOITE A DES  
7 DECEMBRE**

**1<sup>ère</sup> SEANCE AU CINEMA DU TACOT  
(SALLE POLYVALENTE) / 8 DECEMBRE**

Le 8 décembre à 15h séance de cinéma salle « la Grange », diffusion du film « LE POLE EXPRESS » suivi d'un goûter. Entrée libre.



**INAUGURATION DE LA CRECHE, DES LOCAUX PERISCOLAIRES, DE LA 4<sup>ème</sup> CLASSE ET DE LA BIBLIOTHEQUE DES ENFANTS. LE SAMEDI 14 DECEMBRE A 11 H**



**Inauguration mutualisée des bâtiments de la communauté de communes et de la commune. Venez nombreux à l'inauguration de ce pôle enfance ! Le samedi 14 décembre à 11H sur place.**

**ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS, DIPLOMES ET MEDAILLES DU TRAVAIL / 14 DECEMBRE**

**Le 14 Décembre à 16h salle « la Grange »** cérémonie républicaine réunissant les nouveaux habitants, les naissances de l'année, les bacheliers, les titulaires du brevet des collèges et les médaillés du travail. Si vous n'avez pas reçu le courrier d'invitation, merci de vous signaler en mairie, si vous souhaitez participer à ce moment convivial.

**RETOUR EN IMAGES**



**C'était le 10 novembre**

Nettoyage « bénévole » de la commune dans le cadre de l'opération «*Essonne Verte, Essonne propre* ».  
Merci à tous les bénévoles et notamment aux enfants présents !

**C'était chez le notaire le 7 novembre**

Achat pour la commune de 7943m2 de forêt.  
Depuis le début du mandat, ce sont 41015m2 qui ont été acquis dans le but de constituer une forêt communale





**C'était le 11 novembre**

Merci à nos jeunes du conseil municipal des enfants !



**C'était en novembre**

Pose de deux nouveaux panneaux d'affichage face à l'accueil de la mairie pour renforcer l'information scolaire et citoyenne

**C'est en novembre**

Ateliers créatifs organisés par la commune à l'école



**C'était dans votre boîte à lettres**



Une feuille d'impôt (taxes foncières) avec **des taux d'imposition communaux maintenus depuis 2009**. Vous pouvez consulter les budgets primitifs et les comptes administratifs sur [saint-yon.fr](http://saint-yon.fr) ou en mairie.



**POUR AVIS ?**

### **Catastrophe naturelle : inondation**

Pouvez-vous faire un retour par mail ou courrier à la mairie sur d'éventuelles dommages dans le cadre des inondations afin de mieux identifier les secteurs et savoir s'il est pertinent au regard du nombre de personnes concernées de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

### **Mutuelle communale**

Pouvez-vous faire un retour par mail ou courrier sur votre éventuel intérêt pour une mutuelle communale.

**POUR INFORMATION**



### **INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE**

Le **monoxyde de carbone** est un gaz incolore, et inodore et non irritant, indétectable par l'Homme. Très toxique il touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de cheminée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc....
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

Lien utile pour en savoir plus :

<http://www.iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-1>



### **Quels sont les symptômes**

Maux de tête, fatigue, nausées apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il est donc important d'agir très vite : **En cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement les locaux, arrêtez les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).**